



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt: N. Laurent Nozar  
08.12.2016

MOTION 11

La Chambre des Députés,

Considérant que la taxe d'abonnement contribue d'après les estimations gouvernementales à hauteur de plus d'un milliard aux recettes du budget de l'Etat,

Considérant que le Luxembourg a jusqu'à présent surtout misé sur les fonds d'investissement gérés activement,

Que la demande des investisseurs se dirige de plus en plus vers des fonds dits passifs,

Relevant que le différentiel d'imposition sur ce type de fonds au détriment du Luxembourg et en faveur de pays concurrents résulte principalement de l'absence d'accès des fonds luxembourgeois aux conventions de non-double imposition,

Invite le gouvernement

à étudier la possibilité de mettre en place un système d'imposition des fonds d'investissement concernés combinant d'une part, la taxe d'abonnement à prélever sur les avoirs nets des fonds, et d'autre part, un impôt minimal sur le revenu des collectivités grevant seulement certaines activités des fonds

L. MOJAR

*lm*

*Lion Floeder*

*S. Gilles Roth*

*O. Nozark*  
*[Signature]*  
*& Esphen*